1er E. Delbar, ppppp — 2e Leunens, ppp — 3e Lefebvre — 4e E. Delbar, p — 5e Regnier, p — 6e Isebart, pp — 7e Lefebvre — 8e, Renard, p — 9e Lefebvre.

10e Lefebvre — 11 Vanderdonck pp — Delamadrie pp — 14e Lefebvre — 14e Ghyselinck p — 15e Desrousseaux pp — 16e Salembier — 17e Terninck — 18e Vanderheyden p — 19e Lefebvre — 20e Leclercq — 21e Salembier p — 22e Lefebvre — 23e Lefebvre — 24e Lefebvre — 25e Beauchamps — 26e Lefebvre — 27e Derock — 28e Isebart — 29 Gilman p — 30 Salembier — 31 Terninck — 32e Beyt — 33e Delbar — 34e Debucquois — 35e Volette — 36e Salembier — 37e Deboschère — 38e Ghiselinck p — 39e Heulst — 40e Isebart — 41e Parent — 42e Dubreucq — 43e Desomer — 44e Volcke.

Le premier pigeon constaté à 8 h. 29 m. 14 s. — Vitesse 1123 mètres 80.

Le dernier pigeon constaté à 11 h. 42 m. 05.

Dimanche 3 juin, concours sur Saint-Denis, chez M. Michel, estaminet des Trois-Macôts, au Cré-t-nier.

Mise 1 fr. 50 par pigeon pour prix, déduction faite des frais de transport et convoyage.

Sceptre en main

En dépit des vaines rumeurs,
C'est le fin Congo qu'on remarque;
Seul, du monde des parfumeurs
Victor Vaissier est le monarque.

Eugène de Logre, au savonnier parisien.

Photographie artistique Victor HERMANT
165, GRANDE-RUE, ROUBAIX
PREMIÈRES COMMUNIONS
12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs
A partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec primes
Portraits de luxe « charbon » 10 et 12 franc. la douzaine avec prime. 776

En vente au bureau du Journal à Roubaix
12, rue du [illegible]
LES CONTES DE FRANCE
par M. Eugène Lagrillière-Beauclerc
Préface de M. Jules Simon de l'Académie Française

TOURCOING

A l'occasion des fêtes du Centenaire nous avons mis en vente une plaquette relatant le glorieux fait d'armes que célébrait notre ville.

La première édition de ce livre a obtenu un succès considérable et a été épuisée en quelques jours.

Nous venons, à la demande d'un grand nombre de nos concitoyens, de mettre en vente une deuxième édition.

Ce livre, luxueusement édité, est divisé en trois parties :

1° Les municipalités de 1789 à 1795 ;

2° Les occupations successives par les armées coalisées ;

3° La bataille du 18 mai 1794.

Ecrite par un enfant de notre Ville, sous l'inspiration du plus ardent patriotisme et du plus profond amour de la Cité, l'œuvre historique que nous avons mise en vente au prix de

Cinquante centimes

restera comme le plus agréable souvenir des grandes manifestations du Centenaire.

Le Centenaire. — On nous communique la 16e liste de souscription, relative aux fêtes du centenaire qui ont eu lieu les 20 et 21 mai et qu'on nous prie de publier.

MM.

L. Delputte, 20 fr. — Anonyme, 2 fr. — Anonyme, 5 fr. — E. Bulté, 10 fr. — Hennion, 2 fr. — F. Descamps, 2 fr. — Desurmont, 2 fr. — Ch. Leman, 1 fr. — Maroquin, 1 fr. — Mme Delecroix, 1 fr. — Mœncelaey-Bayaert, 3 fr. — Leromain-Pierrard, 1 fr. — Ed. Duvillier, 5 fr. — Buffin-Daucette, 1 fr. — Mo te-Durieu, 2 fr. — Société l'Orphéon Tourquennois, 10.50 — Sociétés de joueurs à la boule établie chez Barbieux, rue des Piats, 5 fr. — Id. id., Cœlsat, rue du Grand Jean Bart, 1.30 — Id. Id., Decock, rue Auber, 1.65 — Id. id., Dussart, au Pont de Neuville, 3 fr. — Sociétés de joueurs de cartes établie chez Désiré Volt, rue de Menin, 1.50 — Id. id., Fidèle Petit, place Thiers, 4.25 — Société Colombophile du Pigeon d'Acier, 3 fr. — Société de secours mutuels, St-Antoine, 2 85 — Id. id., St-Joseph, n° 1, 3 fr. — Société colombophile l'Epervier, 2 fr. — Société de joueurs de cartes, établie chez M. Gustave Penin, 1 fr. — Société de joueurs à la boule établie chez Vandamme, rue St-Barbe, 2 fr. — Id. id., chez Delcourt, rue de la Ferme, 5 fr.

Total de la 16e liste	104 30
Montant des listes précédentes	20.719 05
Total	[illegible] 90.

Photographie Artistique et Industrielle
81, rue Desurmont, TOURCOING
près le Nouvel Hôtel-de-Ville
Portraits soignés depuis 7 fr. la douzaine, émaillés et bombés, avec un grand comme prime gratuite.
Portraits artistiques, au charbon, spécialité de la maison.
Réduction aux militaires et aux personnes participant à la Fête du Centenaire.
On opère par tous les temps.
81, RUE DESURMONT, TOURCOING

WATTRELOS

Séance du Conseil Municipal

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire de Mai vendredi soir sous la présidence de M. Henri Pollet, maire.

Vingt-deux conseillers sont présents.

Sont absents MM. Delmarre-Dupont, adjoint, Bonte Pierre, Watrelos, Delneste, Catteau, Beaumagé, conseillers municipaux.

La séance est ouverte à 7 h. 30. M. Plouvier est nommé secrétaire.

M. le secrétaire de la mairie donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 mai qui est accepté.

Carrière des Champs. — M. Flipo propose de faire terminer la carrière des Champs que le conseil a proposé de faire depuis trois ans.

M. le Maire. — J'en ai parlé à l'agent Voyer et incessamment on y commencera les travaux.

M. Delreux fait observer qu'il n'y a que 200 mètres à faire et que ce n'est pas la peine de retarder plus longtemps de travail.

Passage du Bas-Chemin. — M. Duquesnoy, insiste pour que l'on commence le passage du Bas-Chemin au moyen d'un crédit prélevé sur les fonds libres.

M. le Maire répond aussitôt le pavé n° 9 terminé on commencera le passage du Bas-Chemin.

M. Dupont désire qu'au lieu d'empêcher les voitures de passer au chemin n° 4, l'administration des douanes établisse une annexe à l'extrême frontière.

M. le Maire. — Je vais transmettre la demande à M. le Préfet.

Budget additionnel. — M. le maire donne lecture des observations qu'il a reçues de la préfecture concernant le budget additionnel. Il reste à y porter : 1944 francs pour chemins ruraux, somme non dépensée l'an dernier à cause du mauvais temps qui a retardé les travaux. Cette somme sera portée au budget additionnel qui pourrait être modifié dans ce sens. J'ai reçu, dit le maire, plusieurs demandes de subventions et je vous prie de vouloir les accorder si vous les trouvez fondées.

La ville de Mouscron nous réclame une somme de 234 fr. 16, montant de la moitié des frais nécessités par la construction d'un pont sur l'Espierre fait en 1887. Le conseil est d'avis de payer la dépense puisqu'il y a eu des engagements.

Subvention au receveur municipal. — M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Lallemand, receveur municipal relative aux remboursement des frais de voyages qui consistent en trois voyages en moyenne par mois à Lille. Cette indemnité est accordée à tous les receveurs municipaux.

On procède au vote sur la somme de 200 francs à allouer, huit voix sont pour et quatorze contre. La somme de 150 francs est également rejetée par douze voix contre dix.

Enfin à un 3e vote le Conseil adopte par 12 voix contre 10 une somme de 150 francs qui sera allouée à M. Lalleman pour subvenir à ses frais de voyage.

Le Conseil approuve les recettes et dépenses nécessitées par la loi du 8 août relative aux étrangers.

Demandes de subventions. — Lecture est donnée d'une demande de subvention faite par la Société des courses qui demande 500 francs comme prix de la ville.

La subvention est adoptée par 14 voix contre 8 à condition que les courses seront faites à une autre date, la date donnée étant précisément le jour de la kermesse de Wattrelos.

Ecole du Crétinier. — M. le Maire dit que pendant les travaux d'agrandissement faits à l'école du Crétinier, on a dû louer un bâtiment pour continuer les cours, acheter différents meubles le tout s'élevant à 643 francs, somme réclamée par M. Henri Lagache, propriétaire du bâtiment.

Après une observation de M. Thérin Carrette qui dit que l'architecte de la ville n'a pas encore donné le détail des travaux et que voilà plusieurs fois qu'il commet cette négligence vis-à-vis du conseil municipal, ce dernier décide d'assigner l'architecte s'il n'a pas donné à bref délai le détail des travaux.

Les 643 francs sont votés au budget additionnel.

Un excédent de 5703 fr. existe au budget; MM. Leurid et Spriet proposent d'en affecter une partie, soit 1500 fr. à des travaux d'aménagement à faire à la mairie. El rgissement de l'escalier, etc.

On procède au vote ; les travaux sont acceptés et la somme votée par 16 voix contre 6.

Reste au budget 4203 fr.

Sur la proposition de M. Labbe, une somme de 100 fr. est votée pour les livres nécessaires aux élèves des écoles du Crétinier.

Sur la proposition de M. Thérin on vote 100 fr. pour des stores à l'école des filles du Crétinier.

Le reste du budget sera affecté à l'habillement des pompiers.

Budget de 1895. — M. le Maire donne lecture du projet du budget pour 1895.

Sur l'avis de M. Delreux le conseil émet une délibération tendant à ce que l'autorité supérieure révise les traitements des percepteurs, le chiffre de 4000 fr. étant trop élevé pour le travail que donne au percepteur la recette de Wattrelos.

Indemnité à M. Robert, commissaire de police de Wattrelos ; l'indemnité est rejeté par 17 voix contre 5.

L'indemnité annuelle étaint de 600 fr. par an.

Le conseil vote une somme de 300 fr. à inscrire au budget additionnel de 94 pour un aqueduc vis-à-vis du mur de façade de l'école de la Baigneric.

Création d'une caisse des écoles. — M. Lecomte demande qu'on mette aux voix la création d'une caisse des écoles, il propose une somme de 1000 fr. qui est nécessaire.

La proposition est rejetée par 13 voix contre 9.

Subventions aux sociétés chorales. — Lecture est donnée d'une demande d'augmentation de 200 francs sur la subvention accordée à la société : *Le Ralliement des Trompettes.* Cette somme permettra à la société d'assister à un concours durant l'année.

M. Duquesnoy demande de mettre les trois sociétés chorales au même taux, soit 250 francs. Il ajoute qu'une société reçoit 400 francs tandis que les autres n'ont que 150 francs.

M. Stien répond que les succès d'autrefois plaident en faveur de l'*Union chorale*, qui serait gravement atteinte par la mesure proposée par M. Duquesnoy.

On procède au vote ; par 12 voix contre 11 le statu quo est prononcé.

Quant à la société le « Ralliement des Trompettes », le Conseil repousse sa demande par 21 voix contre 1.

Ouverture d'une carrière entre la ferme Leman-Plouvier et l'estaminet de la rue Simoens. — M. Delreux demande où en est la quest on de l'ouverture de cette carrière.

M. le maire répond qu'il va prendre les renseignements nécessaires et qu'il en informera ensuite le Conseil municipal.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

A la reprise M. Flipo Ansart demande qu'on revienne sur le vote et qu'on mette la subvention relative au « Ralliement des Trompettes » sur le principe de 100 fr.

M. le maire objecte que plusieurs conseillers ne sont pas revenus et qu'il serait préférable de renvoyer la question à la prochaine séance ou bien encore voter à main-levée, s'il faut ou non mettre cette question au vote.

On procède au vote. Par 11 voix contre 7 la proposition de 100 fr. est adoptée, la somme est à inscrire au budget primitif de 1895. La subvention court à partir du 1er janvier 1894.

Bureau de Bienfaisance. — Le conseil approuve le budget du Bureau de Bienfaisance à condition qu'on lui demande autorisation préalable des dépenses supplémentaires s'il y en avait durant l'exercice.

M. le Maire demande au conseil d'émettre une délibération demandant que la commune puisse disposer des pavés déposés vis à vis de la ferme Salembier.

Le conseil approuve.

M. Duquesnoy demande si l'on va bientôt éclairer le square Liévin.

M. Vanhoute réclame pour d'autres quartiers.

M. le Maire répond qu'on va étudier la question de l'éclairage en général, et saisir le conseil d'une proposition d'ensemble à cet égard.

Il est 10 heures 35, M. le Maire déclare la séance levée et la session de mai close.

LILLE

LES FÊTES DE LILLE

Journée du Dimanche

Voici le programme des réjouissances qui se partageront aujourd'hui la faveur du public :

Le dimanche 3 juin, à 6 heures du matin, des salves d'artillerie tirées par les canonniers sédentaires sur les remparts de la ville annonceront la fête.

Revue boulevard des Ecoles. — Les compagnies d'archers, d'arbalétriers, de joueurs de boule, de paiets, etc., venues pour la fête, devront être rendues à 8 h. 1/2 au boulevard des Ecoles, où elles seront passées en revue à 9 h. 1/2, par M. le maire de Lille, accompagné de la commission.

Voici les endroits désignés pour le concours :

Tir à l'arc au berceau, rue de Douai, à *Saint-Mathias* et rue Auber, au *Château.*

Tir horizontal au fusil arbalète (au cadran ordinaire, rue de Douai, à l'angle de la rue de Maubeuge.

Tir à l'arc à la perche (avec mises), société de St-Pierre, à Moulins-Lille.

Concours international de billard anglais.

Concours de poste aérienne.

Jeu de balle, place de Tourcoing et boulevard des Ecoles.

Jeu de ballon, à 5 h., au boulevard des Ecoles.

Jeu de boule au faubourg St-Maurice et à Moulins-Lille.

Pêche à la ligne au Grand Carré, près la porte St-André.

Mâts de cocagne, rue de Fives, place St-André, place aux Oignons.

Jeux de bouchon, place de la Nouvelle-Aventure, place Madeleine-Caulier, boulevard des Ecoles et place Catinat.

Tourniquet breton, square Ruault et faubourg de Valenciennes.

Exposition horticole au Palais-Rameau.

Match sensationnel au Vélodrome.

Inauguration du Concours régional.

Prix de la Coupe au Concours hippique.

A cinq heures, concert à l'angle de la rue du Faubourg-de-Tournai et de Bouvines par la *Fanfare de Fives.*

Le soir, de 9 à 11 h., illuminations de la Grand'Place et concert d'harmonie par les musiques municipales.

Illumination de la rue Nationale.

L'EXPOSITION HORTICOLE du Palais-Rameau

L'Exposition organisée par la Société Régionale d'Horticulture est véritablement merveilleuse. Le Palais Rameau est transformé en un jardin magnifique où sont assemblées les plantes et les fleurs, les plus variées.

Les plantes ornementales forment des massifs aux nuances les plus diverses. Dans les corbeilles de plantes fleuries on retrouve toutes les formes, toutes les teintes.

L'ensemble de l'Exposition, vu des galeries produit un splendide effet.

Au point de vue de la valeur horticole, jamais, au dire des personnes les plus compétentes, on a vu une collection plus complète, de plantes rares et précieuses.

En résumé, l'exposition, à tous les points de vue, est parfaite.

Nous sommes attirés tout d'abord dans notre visite, par les plantes à feuillages de M. Van Houtte ; nous y remarquons un Anthurium, dont les feuilles ont 1 m. 30 de largeur et un Areca sapida de 4 m. de haut.

MM. Duriez, de Gand, ont parmi ce lots de plantes de même nature, un superbe Pandanus desmethana et de fort beaux Latania barbonica.

Les orchidées de M. Peeters, également de Gand, sont tout particulièrement remarquables tous par leur nature délicate que par leurs formes et leurs couleurs également capricieuses : toutes les nuances quelquefois sont réunis sur une même fleur. M. Peeters expose aussi les cattleya Warneri, des Odontoglossum crispum, des Oncidium macranthum jaunes.

M. Delobel de Loos expose un magnifique massif de fougères et M. Walvinck, un amateur, un très joli lot de plantes panachées.

Sur l'estrade ont été placées les plantes ornementales de M. De Smet, de Gand. Parmi ces arbustes tous plus beaux les uns que les autres, signalons un Kentia belmoreana géant et de magnifiques Latania Chamoerops.

Sur l'estrade se trouvent aussi des orchidées exotiques exposées par M. Boutemy de Lannoy.

En continuant notre promenade, nous remarquons un treillis de vignes, plus loin en face de la collection de M. Peeters, d'autres orchydées appartenant à M. Vervacke de Gand. Parmi ces dernières, nous admirons surtout des Vande Tricolor, des Dendrobiums Chrisotonum, des Lœlia purpurata.

Citons aussi les mamelons magnifiquement garnis par M. Van den Heide, le distingué vice-président de la Société régionale d'horticulture

Un lot de plantes variées fleuries, entouré de streptocarpus, un autre de fougères et un d'orchidées, nous ont aussi semblé superbes. Des cattleya skimseri, des cypripédium grande, des dendrobium thyrsiflorum, des miltonia sexillana monstres, des ficus panachés entourés de Phrynium panachés ont excité également notre admiration.

Citons enfin un lot de Calcéolaires et de Pelargonium de M. Denecker, un lot de Caladiums de M. Emile Le Blan, un d'Anthurium de M. Duval de Versailles.

Puis pour terminer l'exposition des plantes une fougère monstrueuse de M. Vervaets, un splendide Cycas revoluta de MM. De Smet frères, une merveilleuse corbeille de plantes de pleine terre à M. Forgeot de Paris, des Begonia bulbeux de M. Clayes, de Canteleu.

Nous passons ensuite aux arbres fruitiers avec leurs fruits de Mme veuve Paquet, de St-André, les raisins, les pêches, les prunes, les fraises à M. A. Cordonnier de Bailleul; et les quinze sachés de raisins de M. Charmaux, de Thomery en Seine-et-Oise.

La visite des galeries n'a pas été moins intéressante que celle du parterre. Nous remarquons tout d'abord, sur une table recouverte d'une nappe éclatante, autour des plus jolies corbeilles de fleurs de M. Van den Hedde, un fort beau service de M. Cassab.

Des graminées d'une étonnante dimension et de coloris le plus vif, sont attachées au mur. Elle surmontent des bouquets de fleurs artificielles combinées avec art et entourent un tableau d'urnes de Nepenthes de M. Van den Heede.

Parmi les fleurs artificielles, nous remarquons des pampas, des phœnix, des écrans splendides. Tout cela est exposé par M. Montaigne-Quétu, de Lille.

Admirées aussi au passage, les roses coupées de M. Jules Grolez, de Ronchin : Paul Néran, France, duchesse de Morny, Augustine Guimoneau.

Citons enfin parmi les légumes, la magnifique collection de M. Druelle, maraîcher à Flers, les champignons de M. Guilbaut, etc., etc.

Aujourd'hui dimanche, l'exposition sera ouverte officiellement à dix heures du matin en présence des autorités.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à se rendre au Palais Rameau, car jamais nous n'avons vu une exposition horticole aussi complètement réussie que celle de cette année. Les membres de la commission d'organisation méritent tous nos éloges.

Hier après-midi ont eu lieu les opérations du jury. Nous publierons demain le palmarès.

Un superbe banquet a eu lieu à huit heures du soir dans l'annexe du Grand-Hôtel. Une quarantaine de convives y assistaient. M. Violette, adjoint au maire, président de la Société, présidait, ayant à ses côtés MM. Vanhulle et Peters, jurés belges ; Vanden Heede, président de la Société, de Boschère, professeur belge d'horticulture, Morlet, architecte, etc., etc.

Au dessert des toasts ont été portés par MM. Violette, Vanhulle, Vandenl Heede, Martinet, Duval, et Paul Assoignions, au nom de la presse.

Nominations

M. Sauvajol, substitut du procureur de la République à Paris, ancien substitut à Lille, où il a laissé les plus sympathiques souvenirs, est nommé chef de cabinet du garde des sceaux.

M. Seignouret, sous-préfet de Saint Omer, est nommé chef de cabinet du nouveau ministre de l'instruction publique.

Les accidents

Samedi, vers 8 heures du matin, Jeanne Lesaffre, âgée de 14 ans, varouleuse à la société cotonnière à Hellemmes, rue de l'Alma, cour Morel, 20, a eu la main droite prise dans un engrenage et complètement écrasée.

Transportée à l'hôpital St-Sauveur, la pauvre enfant a dû subir l'amputation de la main qui a été faite par M. le docteur Coppens.

— Hier vers sept heures du soir, M. Victor Allard, 48 ans, tapissier, rue Ste-Catherine, travaillait à la garniture du kiosque dressé sur la Grand'Place à l'occasion des fêtes de Lille. Tout à coup, l'échelle sur laquelle il se trouvait, glissa et Allard fut précipité sur le pavé.

Dans sa chute, il fut légèrement blessé au-dessus de l'œil gauche et reçut quelques contusions au nez.

Il a reçu les soins que nécessitait son état à la pharmacie Leclercq.

— Hier, vers neuf heures et demie du matin, Mme Camille Donay, 41 ans, épicière, rue de Jemmapes, 54, s'est fracturé le péroné gauche en tombant rue de l'Hôpital-Militaire.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Wagnier, la blessée a été reconduite à son domicile en voiture de place.

Les exploits des cambrioleurs

(Nouveaux détails)

Nous avons dit que Doos, le cambrioleur arrêté rue de Toul, dans le jardin de M. Bayeux avait été trouvé nanti d'une pince-monseigneur et de différents autres objets.

M. Glatigny est allé hier à midi chez M. Jaspar et chez M. Amat, boulevard de Vauban et a appliqué la pince-monseigneur sur les empreintes laissées aux portes et fenêtres de ces deux maisons. Aucun doute à concevoir, l'instrument s'adapte parfaitement et Doos est bien l'un des cambrioleurs qui a mis à sac l'habitation de M. Amat.

D'autre part, les espadrilles qu'il portait, lors de son arrestation, ont été mesurées et leurs dimensions sont exactement pareilles aux empreintes relevées dans les jardins visités par les voleurs.

Aussitôt que M. Glatigny a eu terminé ces constatations, un serrurier a réparé la serrure de la porte du jardin par où les cambrioleurs s'étaient introduits.

Un autre indice qui permet de supposer, sans crainte d'erreur, que les voleurs qui ont opéré rue de Toul et boulevard Vauban, sont bien les mêmes que ceux qui ont dévalisé nombre de maisons de notre ville, c'est que M. Cardinas, brocanteur rue d'Iéna, chez qui logeait Doos, a fait à la police une révélation importante. Cet homme a déclaré que son locataire lui a donné en garantie de son loyer, des coupons de soie et des reconnaissances du Mont-de-Piété.

Ces étoffes proviennent de vols commis à Lille, il y a cinq mois environs, M. Glatigny, s'occupe activement de cette affaire qui vient se greffer sur la première.

On a annoncé que la maîtresse du complice de Doos, avait été arrêtée rue Solférino. C'est une erreur cette femme qui s'appelle Rosalie et a été arrêté rue de Juliers.

Escroquerie

Le nommé Alfred Dacheux, 44 ans, commissionnaire public, rue de Tournai, 80 bis, logeait depuis quelque temps une demoiselle C... atteinte d'aliénation mentale. Dacheux voulut exploiter cette situation et tenta de faire signer à sa locataire une reconnaissance de mille francs.

Mais le pot aux roses fut découvert et la police arrêta le commissionnaire qui, paraît il, avait déjà réussi une première fois à escroquer Mlle C...

Arrestation

La police a arrêté vendredi, le nommé J.-B. Marsuignon, 35 ans, mouleur en fer à La Madeleine, en vertu d'un mandat d'arrêt pour coups et blessures.

LE NORD

Provin. — *Festival.* — Au nombre des sociétés participantes, il y a lieu de compter sur l'harmonie de Don qui a 30 exécutants.

Armentières. — *Nos concitoyens.* — A peine de retour du Dahomey, notre concitoyen et excellent ami, M. Jules Tahon, lieutenant d'infanterie hors cadre, vient d'être affecté au 1er régiment étranger, en garnison à Sidi-bel-Abbès.

Filouterie. — Prétextant qu'ils n'avaient pu se rendre en temps utile au marché de Cassel, deux individus de Calonne-sur-la-Lys, le nommé Charles Hannotte, 41 ans et sa femme, Flore Gouillard, 38 ans, vendaient de la margarine pour du beurre de qualité supérieure.

Sur les plaintes déposées par diverses victimes de ce couple de faiseurs, la police leur a dressé procès-verbal, dans la journée de samedi, pour tromperie dans la qualité de la marchandise vendue. Ces deux filous passeront en correctionnelle.

DOUAI

Vol à l'hospice. — Une enquête est ouverte au sujet de vols qui auraient été commis à l'hospice. Une somme de 130 fr. aurait été dérobée à une religieuse pendant la nuit. Une montre en or aurait été enlevée la nuit suivante à un pensionnaire Plusieurs témoins ont été interrogés.

VALENCIENNES

Accident mortel. — M. Durieux, maçon, demeurant à Préseau est tombé de plusieurs mètres rue St-Géry et s'est brisé les reins. Il a succombé à ses blessures.

Denain. — Procès-verbal a été dressé contre les frères Cauvin, Victor Ducrot et Augustine Manel, pour tapage et coups dans le cabaret du sieur Belverge, rue Dauquigny.

— Un vol de quelques bottes de luzernes a été commis au préjudice du sieur Léopold Bara, cultivateur, par les nommés François et Arthur Fache, 58 et 17 ans, père et fils.

— M. Alfred Eliez, maître d'hôtel à Denain, dont nous avons relaté l'accident il y a quelques jours, est mort hier matin des suites de ses blessures.

CAMBRAI

L'ASSASSINAT du garde de Viesly

(Nouveaux détails).

TRIPLE ARRESTATIONS

Aussitôt avisé du meurtre commis sur le territoire de Viesly, le Parquet de Cambrai, accompagné de M. le docteur Timal, médecin légiste, s'est transporté dans cette commune pour procéder à une enquête et à l'autopsie du cadavre.

L'autopsie

Henri Pamart, revenait de voir sa fille malade à Quiévy ; c'est M. Hippolyte Besin, journalier à Viesly, qui a découvert le cadavre à proximité d'un cabaret portant l'enseigne : *A la petite Souris*, et tenu par Achille Bernard, 47 ans.

Le cadavre de la victime a été reconduit à Viesly, où le médecin légiste a procédé à l'autopsie.

Il a constaté que Pamart avait été tout d'abord frappé d'une gifle, puis de sept coups de serpe sur la tête, d'autres coups ont atteint la figure. Enfin les assassins se sont acharnés sur la victime et lui ont broyé la face à coups de talon de botte, ou avec un pavé. La cervelle a jailli, le nez était écrasé et les yeux crevés. C'est d'une férocité sans exemple.

L'autopsie a révélé, en outre, que le garde avait bu du vin, mangé de la salade et absorbé un gloria. Or, avant de quitter Quiévy, vers huit heures du soir, il a été établi qu'il n'avait pris qu'une chope.

Arrestation des assassins

Comme nous le supposions bien, une seule personne ne pouvait avoir commis cet horrible forfait. Aussi, grâce aux instructions précises du parquet et aux démarches actives et intelligentes du brigadier de gendarmerie de Solesmes, on arrêtait, hier soir, trois individus, qui furent conduits à la Mairie de Viesly, et gardés à vue. Ce sont :

Léon Demuriez, 17 ans, marchand de marne, présumé auteur principal et cousin du cabaretier Bernard; Maquet, *dit Coquin*, 26 ans, tisseur, marié et père de famille, et Achille Bernard, 47 ans, débitant à Viesly, route de Quiévy, à trois cents mètres environ du lieu où gisait le malheureux Pamart, et à soixante mètres d'un bosquet, appelé le *Petit Bois*, et tenant au chemin.

Leur découverte

Pendant toute la journée d'hier, le brigadier de gendarmerie de Solesmes, aidé de différents agents de la force publique, s'est livré à une investigation des plus minutieuses. Allant et venant de Viesly à Quiévy, interrogeant tous ceux qu'il rencontrait et plus particulièrement Bernard.

Les réponses de ce dernier finirent par devenir tellement embrouillées que le brigadier se mit en devoir de procéder à son arrestation. C'est alors qu'intervint la femme de Bernard, qui s'écria : « Je ne veux pas que tu ailles en prison, il faut tout dire. »

Et Bernard se décida à déclarer ceci : « Le sieur Maquet m'a raconté que Demuriez lui avait confié qu'il était l'auteur du crime, qu'il avait du reste aperçu du sang sur les vêtements de ce dernier et qu'il était allé voir le cadavre dans le fossé. »

Les gendarmes apprirent ensuite que le lendemain du crime, soit jeudi matin, Demuriez était, comme il en avait l'habitude, parti vendre sa marne, mais beaucoup plus tôt. Il s'était mis en route vers trois heures du matin, en passant par Quiévy et sur la route même où le crime avait été consommé.

Arrestation de Demuriez

Muni de ces précieux renseignements, mais laissant un de ses hommes garder à vue le débitant, le brigadier de gendarmerie a, fort intelligemment, fait garder toutes les routes aboutissant à Viesly.

Vers six heures du soir, Demuriez, à moitié ivre, fut arrêté en rentrant par la route de Béthencourt. On le conduisit aussitôt à la mairie où, en apprenant l'accusation lancée contre lui, il a accusé à son tour Bernard et Maquet. En conséquence, ces derniers furent arrêtés à leur tour et amenés également à la mairie, où ils ont passé la nuit sous bonne garde.

La reconstitution du crime

Il est certain que cet horrible forfait n'a pu être commis par un homme seul, surtout par un gamin de 17 ans. Tout âgé qu'il fût (66 ans) Pamart était encore solide et Demuriez ne s'en serait certainement pas rendu maître.

Or, ce dernier a été vu, une heure environ avant le crime, avec son cheval, son traîneau et des sacs, près du petit bois, par conséquent près de la maison de son cousin Bernard, au moment où il se disposait à faire sa petite récolte sur le compte d'autrui.

Il était alors environ huit heures et demie.

C'est précisément à ce moment qu'arrivait le garde Pamart, qui avait quitté Quiévy vers huit heures. Apercevant le jeune maraudeur, le garde s'est avancé vers lui et lui aura demandé de quel droit il faisait là sa récolte de marne.

Demuriez lui répondit : « C'est à mon cou« sin Bernard, qui m'y a autorisé. — « Ce « n'est pas vrai, répliqua Pamart. Tu vas « venir avec moi chez lui, nous verrons bien « si tu mens. »

Ils se rendirent donc ensemble chez le débitant, qui habite à l'écart et possède bien une vache dans son écurie, mais dont on ne connaît pas de récolte dans les champs. Une explication s'en suivit, à la suite de laquelle on fit prendre au garde les aliments et la boisson retrouvés dans son estomac. Finalement, au moment de se retirer, sans doute, Pamart, qui ne badinait pas avec le service, aura dit, malgré toutes les gentillesses dont on l'entourait : « Je vous dresse procès-verbal. » C'est alors que, furieux, les assassins lui auront fait son affaire.

Inchy. — Hier est morte, à Inchy-Beaumont, après une courte, mais terrible maladie, Mme Soufflet, femme du sympathique directeur de la fabrique d'Inchy. Mme Soufflet sera vivement regrettée par ses ouvriers et surtout par ses nombreuses ouvrières, raccommodeuses ou découpeuses, pour qui elle montrait la plus grande sollicitude.

AVESNES

Villerspol. — *Terrible accident.* — Victor Cauby, garçon brasseur en voulant remonter sur son chariot en marche a perdu l'équilibre. Le chariot lui a passé sur la jambe droite qui a été écrasée. On lui a fait l'amputation dans l'après-midi.

Cauby est originaire de Gisoignies.

DUNKERQUE

Brûlures graves. — Hier, le nommé Castagne Joseph, âgé de 22 ans, ouvrier ramoneur, demeurant rue St Gilles, 31, occupé au nettoyage d'une machine à la filature du Chapeau-Rouge a été brûlé assez grièvement à la jambe droite et aux bras par un jet de vapeur. Castagne a été conduit à l'hôpital.

— Une ouvrière nommée Marie Hulsebouts a eu en travaillant à la fabrique Leys, rue du Jeu de Mail, la main droite prise dans un engrenage de son métier. Elle a été grièvement blessée et transportée à l'hôpital.

LE CRIME DU GUINDAL

Arrestation du deuxième coupable présumé

L'émotion causée par le crime de Bourbourg n'est pas encore calmée et c'est avec un véritable soulagement, que les populations de nos campagnes ont appris que l'un des auteurs avait été arrêté à Vost-Cappel.

D'après les renseignements qui nous parviennent samedi après-midi, la gendarmerie aurait mis en état d'arrestation dans les environs de Zuydcoote, un individu qui répond au signalement du deuxième assassin de Mme Voisin du Quindal.

Soffrys a été conduit au Parquet et a nié toute participation au crime.

Cappellebrouck. — Le nommé Dehaene, cordonnier, s'est pendu à la porte de sa chambre à coucher. On attribue ce suicide à des embarras d'argent.

Looberghe. — On a retiré du canal de la Colme, presque en face de sa demeure, le cadavre du nommé Verschoove Charles, âgé de 53 ans, cultivateur en cette commune.

On suppose qu'étant pris de boisson il sera tombé à l'eau.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Liévin. — Le nommé Lefy Pierre, contrebandier, qui a tiré cinq coups de révolver dans les circonstances que nous avons rapportées dans un précédent numéro, a été condamné par le tribunal correctionnel de Béthune à deux ans d'emprisonnement.

Nœux-les-Mines. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, plusieurs vols ont été commis dans des estaminets voisins de la fosse n° 1, à Nœux-les-Mines. Les malfaiteurs ont enlevé 2 fr. 50 dans le tronc du comptoir chez M. Victor Foulon ; 3 fr. environ chez Mme veuve Laroude et 1 fr. 25 chez M. Charles Grossemy.

Bruay. — Désiré Dambrine, 26 ans, ouvrier à la fosse n° 4 bis des mines de Bruay a eu l'extrémité du pied droit écrasée par une pierre qui s'est détachée de la voute pendant son travail dans une taille de la veine 5e Aline Levant, à l'étage de 361 mètres.

SAINT-OMER

Tournehem. — Procès-verbal a été dressé contre un individu qui s'est permis de donner des coups à sa femme.

Zonafque. — Le feu a consommé une grange dépendant du cabaret occupé par le sieur Devigne et appartenant à M. Noël, brasseur à Recque. On ignore la cause du sinistre.

Felvin-Galfait. — Un individu inconnu a dérobé une corde de puits d'une valeur de 50 francs, appartenant à M. Crohem, cultivateur.

CALAIS

Arrivée de l'artillerie. — Trois détachements du 1er bataillon d'artillerie de forteresse venant de Lille, Dunkerque et le Havre, sont arrivés samedi matin pour assister aux écoles à feu.

Concours agricole. — La société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne a tenu samedi à 2 heures 1/2, une assemblée générale dans laquelle a été arrêté le programme du concours qui aura lieu à Calais dans le courant de juillet.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 2 juin 1894

SECLIN

L'affaire des voleurs d'alcools

Hier est venue devant le tribunal correctionnel, une très importante affaire de vols d'alcools, qui, depuis un moment a fort ému les habitants du canton de Seclin.

Depuis près de deux ans, M. Delauthier, fabricant d'alcools à Seclin, recevait de ses clients de nombreuses lettres par lesquelles ils se plaignaient que les fûts d'alcool qu'il leur expédiait ne contenaient pas le nombre de litres facturés.

M. Delauthier avait la certitude que ces fûts étaient expédiés avec la contenance indiquée, il fit cependant surveiller les ouvriers de sa distillerie mais ne put rien découvrir.

Soupçonnant alors les voleurs d'être à la gare, il porta plainte au contrôleur des contributions ; celui-ci ouvrit à son tour une enquête qui n'aboutit pas. Alors M. Delauthier, soupçonnait quand même le personnel de la gare des marchandises, fit exercer une très active surveillance. Les soupçons étaient d'autant plus fondés qu'en ces derniers temps deux vols, l'un de cent et l'autre de deux cents litres venaient encore d'être commis.

Enfin dans la nuit du 29 au 30 avril, le commissaire de police de Seclin surprit un sieur Adolphe Burie, au moment où il transvasait de l'alcool d'un fut, dans un bidon de fer blanc. Il arrêta aussitôt le voleur qui passa des aveux et dénonça ses complices : Les nommés Jules Lambert, employé à la gare, Joseph Auteck, terrassier, Arthur Durot, maçon et Emile Durot, peintre à Lambersart.

Tous ces individus comparaissaient donc hier devant la correctionnelle.

Après les interrogatoires, le ministère public a requis contre les prévenus une application sévère de la loi.

Cinq avocats prennent ensuite successivement la parole pour défendre les inculpés.

Le tribunal, après en avoir délibéré, condamne Burrie à 4 mois de prison. Lambert à 6 mois, Auteck à 4 mois, Arthur Durot à un an et Emile Durot, à 3 mois de la même peine.

Me COURANT.

Cour d'Assises du Nord

Audience du 1er Juin

Ministère public : **M. de Savignon, avocat général.**

2e affaire. — **Coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner.**

Alphonse Baillet est condamné à **deux ans de prison.**

Défenseur : Me Hattu.

Samedi matin, la cour d'assises, jugeant sans le concours du jury, sous la présidence de M. Becquet, conseiller, a rendu les arrêts suivants :

CONTUMAX

Complicité de banqueroute frauduleuse en 1893 à Paris et à Lille, — 1° Louis-Edouard Voulot, âgé de 32 ans, né à Magny-lez-Jussy, arrondissement de Vesoul (Haute-Saône), agent d'affaires à Paris, rue Saint-Antoine, 110 bis, en fuite, est condamné à **quinze ans de travaux forcés**, dispensé de l'interdiction de séjour.

2° Berthe Dilliancourt, âgée de 37 ans, née à Anneau, arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir), en dernier lieu à Paris, en fuite, est condamnée à **10 ans de travaux forcés**, dispensée de l'interdiction de séjour.

***

Abus de confiance qualifiés, faillite par agent de change, banqueroute frauduleuse et banqueroute simple à Lille. — Paul Henri-Georges Fèves, âgé de 47 ans, né à Loos, ex-agent de change à Lille, en fuite, est condamné **aux travaux forcés à perpétuité** et aux frais.

***

Vol qualifié à Valenciennes le 13 juillet 1893 et années précédentes. — Camille Linard, âgé de 33 ans, né à Anvers (Belgique), en dernier lieu tapissier à Valenciennes, en fuite, est condamné à **dix ans de travaux forcés.**

2° Célestine Jacquy, dite Lefort, âgée de 30 ans, née à Bruxelles (Belgique), couturière, sans domicile fixe, est condamnée à **huit ans de travaux forcés.**

Tous deux sont dispensés de l'interdiction de séjour, condamnés en outre solidairement et par corps aux frais envers l'Etat.

La session est close.

LES PROGRÈS DE LA MÉDECINE

Comment il faudrait nous soigner

A l'heure d'abandon où l'on fume un cigare, un médecin qui n'est pas sans talent me dit un jour :

« — Voyez-vous, mon ami, tant que nous » ne faisons que des recherches théoriques » d'hôpital ou de laboratoire, nous pouvons » nous considérer comme exerçant une pro» fession libérale, et nous allons, de pair avec » les écrivains, les peintres ou les autres sa» vants; mais du moment précis où nous » avons la prétention de guérir nos sembla» blables, nous sommes tous un peu des » charlatans !... »

Jolie boutade, amusante entre augures, mais dont l'auteur aimera mieux, je pense, que je n'imprime pas son nom, car il voit de nombreux malades, et peut-être les perdrait-il s'ils le savaient aussi sceptique.

Paradoxe injuste, d'ailleurs : le malade n'est pas si bête, ni le médecin si canaille. Le client qui nous paie — et même celui qui oublie de nous régler nos honoraires — a droit à autre chose qu'à un simulacre de traitement, et nous faisons toujours de notre mieux.

Certes, nous ne pouvons que rarement guérir, au sens complet du mot, les maladies dûment constituées, mais nous sommes puissamment armés pour les tuer dans l'œuf, les empêcher d'éclore.

La vérité, c'est qu'on devrait aller trouver le praticien avant même d'être malade, et telle que l'idée peut paraître encore assez paradoxale pour qu'il me faille expliquer ma pensée avec plus de détails et quelques preuves à l'appui.

A quelques semaines de distance, un très remarquable discours à l'Académie de mon maître et ami Albert Robin, et deux belles leçons du professeur Grasset (de Montpellier) viennent de rajeunir la vieille doctrine du *vitalisme*, et sa querelle séculaire contre l'*organicisme*.

Ne vous effrayez pas des mots rébarbatifs : les notions qu'ils cachent sont simples et faciles, vous allez vous en rendre compte.

La science moderne admet les deux notions fondamentales que voici :

1° Bon nombre de maladies sont occasionnées par la survenue de microbes empoisonnant notre organisme; mais pour que cet empoisonnement se réalise, pour que la maladie éclate, il faut en outre que notre corps vivant soit en état propice, et suffisamment affaibli pour ne plus pouvoir lutter victorieusement contre l'envahisseur.

Exemple : dans l'atmosphère d'une chambre où nous sommes cinq personnes à respirer habituellement, flotte, nombreux et partout répandu, le bacille de Koch ; nous en absorbons tous, et tous à dose égale. Et cependant, un ou deux d'entre nous seulement seront frappés de la tuberculose, parce que ceux-là seulement ont un organisme débile, insuffisamment armés pour la lutte ; leur terrain est propice à l'éclosion du germe ;

2° En outre, beaucoup de maladies chroniques, avant d'être constituées par des lésions formelles, par de profonds délabrements de tel ou tel organe, ne sont, pendant longtemps, que des troubles de fonctions, de simples variations nerveuses du fonctionnement de l'organe.

Exemple : un homme politique — le Thuringe de M. Barrès, par exemple — est, par profession et par tempérament, prédestiné aux émotions angoissantes, aux palpitations. Ce n'est rien, tout d'abord, qu'un cœur qui bat plus vite, avec un spasme nerveux, insignifiant, passager de l'aorte ; mais à la longue, l'aorte se déformera, le cœur se faussera. Et il aura suffi d'un phénomène moral fréquemment répété pour déterminer lentement une maladie organique, celle-là même dont est mort M. Jules Ferry.

C'est l'histoire des cardio-scléroses de M. Huchard, et les albuminuries phosphaturiques d'Albert Robin sont phénomènes de même ordre.

***

Donc il nous faut admettre que presque toutes les maladies formelles sont précédées